

**Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers**

Rencontre du CCSEHDAA 2020-2021 du CSSDM

Jeudi 8 avril 2021, de 19 h à 21 h 30

Rencontre visioconférence, Zoom

|          |   |   |
|----------|---|---|
| Présents | Bergeron, Sébastien<br>Bond, Catherine<br>Chandonnet Dominique<br>Coulibaly, Kiléka<br>D'Amours Bélanger, Ève<br>Delaroche, Dominique<br>Denis, Amélie<br>Desjardins, Sophie<br>Doiron, Lucille<br>Groulx, Karine | Hamel, Virginie<br>Laforest, Benoit Leduc, Sylvie (prise de notes)<br>Léveillé, Claudine<br>Liotard, Brigitte<br>Ouellet Anie<br>Roby, Geneviève<br>Saumur, Dominique<br>Sévigny, Martin<br>Zuniga Jurgensen, Fanny |
| Absent   | Ledoux, Richard<br>Plourde Valérie  |   |

| N° | Point à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée   | Document(s) déposé(s)            | Décision, constat, suivis |
|----|---|--|----------------------------------|---------------------------|
| 1. | <p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 19 h 03. Mme Coulibaly souhaite la bienvenue à tous.</p>   |  |                                  |                           |
| 2. | <p><b>2. Démission de deux membres : Mme Mélanie Robinson et Mme Michèle Gagnier</b></p> <p>Mmes Robinson et Gagnier ont avisé la présidente du comité ainsi que Mme Desjardins de leur démission pour raisons personnelles.</p>  |  |                                  |                           |
| 3. | <p><b>3. Accueil de deux nouveaux membres : Mme Ève D'Amours Bélanger et Mme Fanny Zuniga Jurgensen</b></p> <p>Deux nouveaux membres ont été choisis à partir d'une liste créée lors de la sélection initiale des parents du comité.</p> <p>La présidente souhaite la bienvenue aux nouvelles venues. Mme Zuniga se présente comme mère de quatre enfants, dont deux ont un trouble du spectre de l'autisme. Elle est Intervenante psychosociale et membre du CÉ de l'école de l'Étincelle. Mme Bélanger se présente également. Elle est mère d'une fillette de 9 ans ayant des « multi-dys » et fréquentant l'école de La Petite-Patrie. Les autres membres du CCS se présentent à leur tour brièvement.</p> |  |                                  |                           |
| 4. | <p><b>4. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>M. Bergeron suggère d'ajouter « Collecte des besoins » au point <b>10 - Questions diverses</b></p> <p>L'ordre du jour bonifié est accepté.</p>  | L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Saumur. Elle est secondée par Mme Chandonnet. L'ordre du jour bonifié est adopté. | Ordre du jour du 8 avril 2021    |                           |
| 5. | <p><b>5. Adoption du procès-verbal du 18 février 2021</b></p> <p>Le procès-verbal du 18 février 2021 est accepté avec les corrections suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">❖ 4.1.1 Représentant au comité de parents (CP) et son substitut (<i>modification</i>)</p>  | L'adoption du procès-verbal modifié du 18 février est proposée par M. Bergeron. Il est secondé par Mme Bond.                         | Procès-verbal du 18 février 2021 |                           |

| N°        | Point à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée                          | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis   |
|-----------|--|---|-----------------------|---|
|           | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 4.1.2 Pour l'instant avoir un représentant du CCSEHDAA sur ce comité ne semble pas possible pour des raisons légales. <i>(ajout)</i></li> <li>❖ 4.1.2 Mme Liotard – faire demande pour ajouter le sujet à l'ordre du jour du prochain CP. <i>(suppression du doublon)</i></li> <li>❖ 4.4 Il peut y avoir un délai de quelques semaines lors de la demande de remboursement. Écrire un courriel à Mme Desjardins si le tout semble tarder. <i>(ajout)</i></li> <li>❖ 4.9 Mme Coulibaly – envoyer ... demande d'appui. <i>(modification)</i></li> <li>❖ 4.10 Début février... ont encore au moins un orthopédaogogue ...Lucille-Teasdale. <i>(modification)</i></li> </ul>                                      | <p>Le procès-verbal modifié est adopté.</p> |                       |   |
| <p>6.</p> | <p><b>6. Période du public</b></p> <p>Aucune demande de participation à la période réservée au public n'a été reçue. Une section concernant ce thème a été ajoutée sur le site Internet du comité. Des membres suggèrent de publier cette information dans une infolettre ainsi que de l'ajouter sur la page Facebook du comité de parents.</p> <p>M. Laforest rencontrera sous peu Mme Lussier, nouvelle directrice adjointe du bureau des communications et de la participation citoyenne. Ils discuteront d'un plan de communication pour le CCSEHDAA et de stratégies pour faire connaître la période du public aux parents.</p> <p>M. Bergeron sonde les membres afin de savoir s'ils considèrent pertinent d'en parler avec les enseignants.</p> |   |                       | <p><b>Mme Coulibaly</b></p> <p>Consulter le président du CP concernant la diffusion de l'information sur la page Facebook du CP.</p> <p><b>M. Laforest</b></p> <p>Proposition d'un plan de communication produit par le bureau des communications et de la participation citoyenne (BCPC) – suivi auprès des membres.</p> <p><b>M. Laforest</b></p> <p>Proposition de texte dirigé aux enseignants portant sur les rôles du CCSEHDAA. Voir les possibilités d'inclure un texte dans le BIS.</p> |

| N° | Point à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis  |
|----|---|--------------------|-----------------------|--|
| 7. | <p><b>7. Suivis</b></p> <p><b>7.1 Projet de résolution du CCSEHDAA au CA</b></p> <p>M. Laforest partage le projet de résolution à l'écran. L'intention de cette résolution est de proposer au CA d'avoir un souci d'assurer une représentativité d'un parent d'élève HDAA sur les comités institutionnels du CSSDM, comme avant.</p> <p>Des membres aimeraient que la résolution suggère également aux membres du CA d'ajouter à leurs critères de sélection la possibilité de considérer de réserver un siège à un parent d'élève HDAA sur le CA. À ce sujet, Mme Coulibaly suggère plutôt d'envoyer un courriel au CP afin qu'il prenne connaissance des souhaits des parents d'enfants HDAA, ce à quoi un membre rétorque que le CP ne répond jamais aux courriels envoyés. Mme Roby croit intéressant de s'organiser, probablement dans une autre rencontre, afin de demander au CP de demander au CA de changer leur façon de faire concernant la sélection de leurs membres.</p> <p>Il est ajouté à la proposition que les élèves HDAA représentent 16,51% de la population étudiante du CSSDM. Mme Roby propose l'adoption de cette proposition. Elle est appuyée par Mme Hamel. Un vote à main levée est demandé. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>M. Bergeron suggère de voter de manière électronique la prochaine fois.</p> <p><b>7.2 Remplacement de madame Céline Chatenoud, professeur, UQAM, Département d'éducation et formation spécialisées</b></p> <p>M. Laforest commente que des approches ont été faites auprès de personnes œuvrant au sein de l'Université de Montréal pour occuper le poste laissé vacant par Mme Chatenoud. Ces personnes ont décliné l'offre, faute de temps.</p> <p>Mme Roby regardera avec des professeurs du département de psychologie de l'éducation de l'UQAM.</p> <p>Mme Doiron regardera également de son côté.</p> <p>Mme Zuniga contactera quelqu'un qui étudie présentement à l'UQAM en adaptation scolaire.</p> <p>À la demande d'un membre, Mme Desjardins clarifie le rôle, la position de cette personne recherchée. La définition formelle du poste est « représentation des organismes dispensant des services aux EHDAA. »</p> <p>M. Laforest commente que l'idée est de faire appel à la communauté.</p> <p>Mme Zuniga pense qu'un des membres de l'organisme <i>Solidarité des parents des personnes</i></p> |                    |                       | <p><b>Mme Coulibaly</b></p> <p>Présentation de la résolution aux membres du CA (fin avril). Suivi auprès des membres concernant la résolution adoptée.</p> <p><b>Tous les membres</b></p> <p>Faire suivre les réponses positives à Mme Desjardins.</p> |

| N° | Point à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s)   | Décision, constat, suivis  |
|----|--|--------------------|---|--|
|    | <p><i>handicapées</i> pourrait venir en soutien au CCSEHDAA.<br/>Mme Liotard commente que le personnel de <i>L'Étoile de Pacho</i> pourrait également être un atout.</p> <p style="text-align: center;"><b>7.3 Proposition de révision du document de régie interne pour adoption au CA</b></p> <p>Le document est partagé à l'écran. Deux modifications ont été suggérées par Mme Coulibaly, concernant la définition des mots <i>adopter</i> et <i>approuver</i>. Le comité est en accord avec ces deux dernières modifications.</p> <p style="text-align: center;"><b>7.4 Mise à jour du site du CCSEHDAA</b></p> <p>Les modifications telles que proposées ont été apportées sur le site. Les membres sont invités à aller visiter le site web du comité et à donner leur opinion pour faire évoluer la page.</p> <p style="text-align: center;"><b>7.5 Recherches de quatre avis CCSEHDAA</b></p> <p>Ce point fait suite à un courriel reçu par la présidente du CCSEHDAA concernant plusieurs suivis qui datent d'un certain temps déjà, mais qui sont restés sans réponse.<br/>M. Laforest commente que les quatre avis ont bien été relayés. À l'époque, les avis servaient à alimenter les débats au Conseil des commissaires. Il est difficile de témoigner si ces avis ont donné un résultat significatif. Ces avis concernaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- Communication famille-école;</li> <li>b- La stratégie pro parents;</li> <li>c- Le mouvement <i>école ensemble</i>;</li> <li>d- Cesser les examens d'admission pour les écoles à volets particuliers.</li> </ul> <p>Mme Ouellet suggère de reprendre les avis, de les retravailler et de les faire connaître. Les avis sont sur le site pour consultation.<br/>Il importe que les documents soient mis à jour au besoin.<br/>Il faut que le réseautage s'établisse entre le CCSEHDAA et le CA afin de pouvoir faire connaître les avis et utiliser son pouvoir d'influence. Il est peut-être plus difficile, en ce moment, d'établir des ponts étant donné la mise en place récente du CA. Une présentation de quelques membres du CCSEHDAA pourrait être réalisée si nécessaire.</p> |                    | <p>Document de régie interne du CCSEHDAA (proposition révisée).</p> | <p><b>Mme Coulibaly</b><br/>Présenter le document de régie interne au prochain CA pour adoption.</p> <p><b>Tous les membres</b><br/>Visiter la page web du CCSEHDAA.</p> |

| N° | Point à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis   |
|----|---|--------------------|-----------------------|---|
|    | <p>Si le CCSEHDAA trouve qu'un avis répond à un besoin, à une difficulté, à un manque, une résolution peut être proposée et ensuite, Mme Coulibaly peut la faire remonter jusqu'au CA.</p> <p>M. Bergeron attire l'attention des membres sur l'article 187 de la LIP, « Le CCSEHDAA donne son avis au CSSDM sur les politiques d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ». Donc, le comité est légitimé de prendre position s'il y a des sujets à réactiver.</p> <p style="text-align: center;"><b>7.6 Suivi problématique transport et SDG</b></p> <p>Les membres considèrent que la problématique du transport concerne un grand nombre d'élèves HDAA. La formation d'un sous-comité est suggérée afin de trouver des pistes de solutions aux problèmes rencontrés par les parents et pour aider le personnel concerné à mieux travailler avec les enfants. M. Sévigny s'offre d'intégrer ledit sous-comité. Il commente que ce sont des compagnies privées qui sont responsables du transport scolaire et qu'elles-mêmes sont en charge de la formation de leurs employés. Sophie Turcotte du CSSDM a animé plusieurs formations auprès des chauffeurs. Mme Liotard rappelle que la formation est essentielle. M. Laforest rappelle que du soutien sporadique peut également être offert lorsque de grandes difficultés sont vécues au sein du transport scolaire (accompagnateurs). Mme Léveillé nomme qu'il y a un grand roulement de chauffeurs et ces derniers n'ont pas de formations pour travailler auprès des élèves à besoins particuliers. Ces deux éléments créent des situations de crises chez les élèves et ils ne sont pas disposés à réaliser des apprentissages lors de leur arrivée à l'école. La même constatation est faite pour le SDG.</p> <p>M. Sévigny souligne que la gestion des difficultés liées au transport représentait environ 30% de sa tâche quotidienne lorsqu'il travaillait dans une autre école spécialisée.</p> <p>Concernant le SDG, il faut que l'école de l'enfant communique avec son école de quartier. Aucun protocole officiel n'existe. Mme Roby rappelle que M. Dominic Denis avait présenté au comité, l'année dernière, une démarche non finale sur laquelle il travaillait déjà. Il est proposé qu'il soit invité à nouveau, ainsi que sa collègue Fanny Roy, pour un suivi.</p> <p>M. Laforest commente que de la formation est offerte pour le personnel du SDG ainsi que du soutien assez régulier. Différentes alternatives sont offertes telles que les journées pédagogiques sans enfant en début et en fin d'année scolaire afin que le personnel du SDG puisse rencontrer les équipes des écoles spécialisées et se familiariser avec les plans d'intervention et avec les façons d'intervenir auprès des élèves HDAA.</p> |                    |                       | <p><b>M. Laforest</b></p> <p>Inviter M. Dominic Denis et Mme Fanny Roy</p> <p><b>Membres intéressés à faire partie du sous-comité SDG et transport</b></p> <p>Envoyer un courriel de démonstration d'intérêt à participer au sous-comité à Mme Desjardins (date limite 16 avril 2021)</p> |

| N° | Point à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis  |
|----|--|--------------------|-----------------------|--|
|    | <p>M. Laforest recommande de travailler les deux sujets (SDG et transport) ensemble.</p> <p>Mme Liotard commente que le SDG de l'école St-Pierre-Apôtre pourrait être consulté si besoin est pour s'en inspirer. Selon elle, l'inclusion est le vrai problème, c'est ce vers quoi nous devons tendre. Si les enfants étaient dans leur école de quartier, le besoin de transport n'existerait pas.</p> <p>Un membre ajoute que le continuum de services est très théorique, mais que la pratique est toute autre.</p> <p>Mme Hamel considère qu'un autre aspect du problème est la communication entre les intervenants. L'équipe-école et le SDG n'ont pas accès aux mêmes informations. Mme Roby ajoute qu'il faudra également penser au personnel du service de dîner. Le sous-comité devra donc se pencher sur plusieurs enjeux.</p> <p>Mme Saumur, M. Sévigny, Mme Hamel ainsi que Mme Coulibaly siégeront sur le sous-comité.</p>  |                    |                       |  |
| 8. | <p><b>8. Arrimage avec le CRR pour consultation du CCSEHDAA et les mesures touchant les EHDA</b></p> <p>M. Laforest commente que le rôle principal du CCSEHDAA est d'être consulté sur les critères de répartition des ressources financières, professionnelles et autres concernant les élèves HDAA. Il propose d'arrimer les rencontres du CCS en fonction des rencontres du CRR. Les membres du CCS seraient ainsi consultés et entendus sur les critères de répartition proposés par le CRR. S'il y a lieu, un avis pourrait être envoyé à la direction générale qui pourra le joindre au rapport déposé au CA. Les consultations seront ainsi véritables et il y aura assez de temps pour rédiger des projets de résolution qui pourront être pris en compte avec le CA.</p> <p>S'il y a des questions plus spécifiques, M. Laforest pourra inviter un professionnel ou fera une présentation lui-même.</p> <p>Selon M. Bergeron, il y a un problème dans l'ordre des choses énoncées. Selon la loi, le CCS donne son avis au CRR sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves. Il serait intéressant que M. Laforest donne aux membres la liste des critères sur lesquels se base le CRR. Le CCS doit, comme comité, énoncer des principes qui doivent guider le Centre de services, étape qui ne semble pas faite.</p> <p>M. Laforest commente qu'au niveau de la LIP, c'est le CRR qui doit proposer les critères de la répartition des ressources. Il propose que le CCS fasse partie de la courroie de transmission. Il lui semble extrêmement difficile que le CCS se positionne avant la tenue des rencontres du CRR.</p> <p>Des membres commentent qu'ils aimeraient pouvoir donner leurs avis et non se retrouver devant les faits accomplis.</p> |                    |                       | <p><b>M. Laforest</b></p> <p>Dans le cas où le CCS devrait réagir rapidement, envoyer un sondage par courriel ou la plateforme FORM, qui permettrait de valider la position des membres du CCS.</p> <p><b>M. Laforest</b></p> <p>Planifier les rencontres du CCS dans un laps de temps rapproché suite à une rencontre du CRR.</p> |

| N° | Point à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis  |
|----|--|--------------------|-----------------------|--|
|    | <p>M. Sévigny commente qu'il y a des décisions gouvernementales sur lesquelles aucune prévention ne peut être faite. Par contre, d'autres décisions sont récurrentes. Dans ce cas, la vision des parents pourrait être prise en considération.</p> <p>Concernant les mesures qui sont annoncées de manière impromptue, Mme Roby suggère de former un comité afin que le CCS puisse donner son avis sur l'utilisation de ces montants. M. Laforest croit que cela diviserait le comité et demanderait un investissement de temps énorme.</p> <p>M. Bergeron croit que le CCS n'a pas connaissance des grandes lignes des critères de répartition. À l'APPM, le personnel a de la difficulté à répondre aux questions posées par les membres puisqu'il ne connaît pas les critères, la manière dont l'attribution de tel ou tel service a été réfléchi, etc. Selon la loi, le CCS devrait orienter le CRR.</p> <p>Dans le cas où le CCS devait réagir rapidement, M. Laforest pourrait, via un sondage par courriel ou par <i>FORM</i>, valider la position des membres du CCS. C'est une alternative qui peut être mise en place avec l'aide de Sophie.</p> <p>Proposition de M. Laforest : Le directeur des services à l'élève propose une résolution aux membres du CCSEHDA ayant pour but de les consulter, soit par l'entremise d'une rencontre ou d'un sondage électronique, faisant suite à une rencontre du CRR régulier ou extraordinaire lorsque des objets de consultations sont liés aux élèves HDAA, et ce, dans un délai de trois semaines.</p> <p>Mme Coulibaly propose l'acceptation de la proposition de M. Laforest et Mme Léveillé l'appui.</p> |                    |                       |  |
| 9. | <p><b>9. Parent bénévole</b></p> <p>Le SSG souhaite créer un événement de reconnaissance envers un parent bénévole. Le SSG est à la recherche d'un fait inspirant vécu par un parent d'élève HDAA.</p>   |                    |                       | <p><b>Tous les membres</b></p> <p>Envoyer à Mme Desjardins le nom d'un parent d'élève HDAA qui s'est démarqué par son implication.</p> |

| N°  | Point à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis  |
|-----|---|--------------------|-----------------------|--|
| 10. | <p><b>10. Questions diverses</b></p> <p><b>10.1 Collecte des besoins</b></p> <p>M. Bergeron commente qu'annuellement, un travail est fait dans le but de recenser les besoins des différents milieux. Chaque école est invitée à faire état des besoins réels des élèves HDAA. Cette année, pratiquement toutes les écoles ont répondu.</p> <p>Entre autres, les besoins en orthopédagogie, en orthophonie, en psychologie, en soutien linguistique, etc. ont été recensés. Présentement, ce sont 475 postes recensés qui demandent à être ajoutés à temps plein.</p> <p>M. Laforest prépare un document qui sera validé au sein du comité paritaire. Il le présentera avec M. Bergeron au CCS à la prochaine rencontre afin que les membres voient les services attendus par les équipes-écoles et comprennent certains rouages du CRR en termes de soutien.</p> <p><b>10.2 Points de suivi</b></p> <p>Mme Roby suggère que les points de suivi indiqués sous la colonne <b>Décision, constat, suivis</b> devraient faire l'objet d'un suivi à chaque début de rencontre. Les suivis du procès-verbal du 18 février seront vus à la prochaine rencontre.</p> |                    |                       | <p><b>M. Bergeron et M. Laforest</b><br/>Une présentation – collecte des besoins.</p>  |
| 11. | <p><b>11. Date de la quatrième séance du CCSEHDAA (année scolaire 2020-2021)</b></p> <p>M. Laforest informe le CCS que les prochaines rencontres du CRR se tiendront le 12 avril et le 21 avril. Concernant la rencontre du 12 avril, il propose, si urgence il y a, de consulter les membres via courriel ou sondage.</p> <p>Pour les suivis de la rencontre du 21 avril, il propose une rencontre du CCS le 4 ou 5 mai prochain. Il déposera alors le document synthèse qui sera remis à la direction générale pour commentaires des</p>  |                    |                       | <p><b>M. Laforest</b><br/>Déposer le document synthèse qui sera remis par la direction générale lors de la rencontre du CRR qui se tiendra le 21 avril 2021.</p> |

| N°  | Point à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Décision, constat, suivis |
|-----|--|--------------------|-----------------------|---------------------------|
|     | membres et ensuite, une proposition pourrait être faite au nom du CCS si les membres le désirent. Les membres choisissent de tenir la rencontre mensuelle le mardi 4 mai prochain. |                    |                       |                           |
| 12. | <b>12. Fermeture de la séance</b><br><br>La séance est levée à 21 h 44.  |                    |                       |                           |

Prise de notes : Sylvie Leduc, adj. admin. CESA, 8 avril 2021